

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mai 2015

DCM N° 15-05-28-9

Objet : 65ème Fêtes de la Mirabelle 2015.

Rapporteur: M. LEKADIR

Les grandes fêtes populaires et culturelles de la Mirabelle organisées par la Ville de Metz et ses partenaires ont rassemblé en 2014 près de 75 000 visiteurs dans un esprit festif et de partage autour de la danse et bénéficié de nombreuses retombées médiatiques tant au plan local que régional.

Pour cette 65^e édition, prévue du 23 au 30 août prochain, un programme riche et varié sera renouvelé avec des spectacles, des concerts, de nombreuses animations et des rendez-vous gourmands autour de la production de mirabelles, du terroir régional et de la gastronomie sur les places et jardins de la Ville.

Nouveauté 2015, un grand village de la Mirabelle sera installé place d'Armes. Point de découvertes culinaires, d'animation et de spectacles, cet espace inédit, scénographié de manière originale, se voudra un endroit convivial permettant rencontres, dégustation et émerveillement.

Côté artistique, une programmation riche avec des spectacles de haut niveau dans différents domaines : musique, danse, théâtre de rue, cirque... sera proposée pour rassembler un public large et familial. Parmi les temps forts, sont à noter :

- La journée d'inauguration, le dimanche 23 août, avec le couronnement de la Reine de la Mirabelle dans le village place d'Armes suivi d'un grand spectacle de lancement des fêtes. Cette année, la Reine de la Mirabelle sera choisie par un jury où seront présents deux Messins tirés au sort et suivant 3 notes autour de l'éloquence, la culture générale et l'élégance. Il est à noter enfin que la volonté de la Ville est de positionner la Reine comme une ambassadrice de la Ville et marraine d'une association œuvrant dans les domaines du social ou du caritatif.
- Des soirées animées chaque jour au village de la Mirabelle et sur les places de la Ville avec des spectacles divers (concerts, théâtre de rue, jeux...).

- Le Grand Soir, le samedi 29 août, autour d'un spectacle exceptionnel au parc de la Seille, suivi d'un feu d'artifice.
- Le Corso fleuri et animé, le dimanche 30 août, qui proposera une parade d'une dizaine de chars décorés par des associations messines invitées à défiler en musique pour clôturer les festivités de la semaine autour de la thématique des 5 continents.
- Un spectacle tout en couleurs, intitulé *Color of Time* de la Compagnie Artonik qui invitera le public à danser et à participer à un moment de rassemblement pour la clôture des fêtes de la Mirabelle le dimanche 30 août.

Côté valorisation de la mirabelle, les rendez-vous suivants prévus, entre autres :

- Des animations et des stands autour du fruit, proposé par le Parc naturel régional de Lorraine, tout au long de la semaine au village de la Mirabelle.
- La troisième édition du « Trophée Grangousier », le vendredi 28 août, concours qui réunira en plein air au cœur du village de la Mirabelle, de jeunes chefs cuisiniers et pâtisseries de l'agglomération messine.
- Les « Loges culinaires », le lendemain, qui proposeront au public de participer à des ateliers de cuisine autour de la mirabelle.
- Un marché du terroir et de l'artisanat les 29 et 30 août sur l'Esplanade.

Les festivités se poursuivront comme chaque année avec les Montgolfiades au Plan d'eau. A compter du 2 septembre, le meeting messin proposé à l'initiative de l'Association des Pilotes de Montgolfières de Moselle (APIMM) s'y tiendra jusqu'au 6 septembre.

La Ville de Metz a inscrit au Budget Primitif 2015 des crédits à hauteur de 557 000 euros pour les Fêtes de la Mirabelle et de 31 500 euros pour les activités de l'APIMM.

Il est à noter que la Ville, dans le cadre des festivités de la Mirabelle, sollicite les acteurs économiques privés et publics du territoire afin de soutenir la manifestation ; elle a également présenté au Conseil Départemental de la Moselle une demande de subvention dans le cadre des appels à création partagée. Par ailleurs, la société Waves apportera une contribution financière et la SNC Les Arènes de Metz participera à la prise en charge de moyens techniques dans l'organisation du Grand Soir au parc de la Seille.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de soutenir les associations qui œuvrent à la réalisation des chars du Corso fleuri par le versement de subventions dont le montant global s'élève à 27 000 euros pour la construction de dix chars,
- d'apporter une subvention d'un montant total de 31 500 euros à l'Association des Pilotes de Montgolfières de Moselle (APIMM) pour l'organisation de la manifestation des Montgolfiades.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens n°12C00082 entre la Ville de Metz et l'APIMM adoptée par délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2012,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** des subventions pour un montant total de 27 000 euros aux associations suivantes, en vue de la réalisation des chars du Corso fleuri :

Commune Libre de Magny, l'Orphéon des Bigophones de Metz Rurange	2 700 €
Union Départementale Fédérée des Associations Pour le Don de Sang Bénévole de la Moselle	2 700 €
Famille Lorraine de Metz-Borny	2 700 €
Fédération Familles de France 57	2 700 €
Groupe Folklorique Lorrain de Metz	2 700 €
Gwendolyn's	2 700 €
Joyeux Carnavaliers de Metz Austrasie (JCMA)	2 700 €
MJC Metz Sud	2 700 €
Renaissance	2 700 €
Secours Catholique, délégation de Moselle	2 700 €

- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant total de 31 500 euros à l'Association des Pilotes de Montgolfières de Moselle (APIMM) pour l'organisation de la manifestation des Montgolfiades.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions, avenants et lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.
- **DE SOLLICITER** les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre et de poursuivre la recherche de mécènes.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Action Culturelle
Commissions : Commission des Affaires Culturelles
Référence nomenclature «ACTES» : 8.9 Culture

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 35 Absents : 20 Dont excusés : 12

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**AVENANT N°1 A LA CONVENTION
DE MOYENS ET D'OBJECTIFS N°12C00082**

Entre :

1) La Ville de Metz représentée par Monsieur Dominique GROS, ou son représentant, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2015, ci-après désignée par les termes « la Ville de Metz »,

d'une part,

Et

2) L'association dénommée « Association des Pilotes de Montgolfières Mosellans », représentée par son Président, Monsieur Laurent LAJOYE, agissant pour le compte de l'association, ci-après désignée par les termes « l'APIMM »,

d'autre part,

Vu la convention de moyens et d'objectifs signée le 18 avril 2012 (n°12C00082) par la Ville de Metz en faveur de l'APIMM pour les années 2012-2015,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE METZ

La rédaction de l'article 3.2 de la convention de moyens et d'objectifs n°12C00082 est modifiée comme suit pour l'année 2015 :

La Ville de Metz donne à l'APIMM son accord pour qu'elle organise les Montgolfiades de Metz sur le plan d'eau à Metz. Une subvention de fonctionnement de 29 000 euros (vingt neuf mille euros) par an pour l'organisation de cette manifestation est accordée à l'APIMM.

Le mandatement des participations financières sera effectué pour l'année 2015 au plus tard 2 mois après la signature du présent avenant par les deux parties.

Cette aide porte ainsi à 31 500 euros (trente et un mille cinq cents euros) le montant global des subventions versées par la Ville de Metz à l'APIMM pour l'année 2015.

ARTICLE 2

Toutes les dispositions de la convention de moyens et d'objectifs susvisée demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

FAIT A METZ, le (en quatre exemplaires originaux)

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué :
Hacène LEKADIR

Pour l'APIMM,
Le Président :
Laurent LAJOYE